

*Initiatives ministérielles*

En janvier 1985, le gouvernement actuel, sous l'égide du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a publié un document de travail concernant le caractère universel des programmes sociaux. Il y précisait qu'il tenait pour absolument intolérable l'idée de procéder à la récupération—on ne l'appelait pas ainsi à l'époque—des pensions de sécurité de la vieillesse. Il y disait qu'il n'était pas absolument réfractaire à l'idée de taxer les allocations familiales, qu'il était possible d'en discuter, mais il y insistait qu'il s'agissait là d'un changement de politique sociale et qu'avant de le mettre en oeuvre, le gouvernement permettrait aux Canadiens d'en discuter. C'est ce qu'il aurait dû faire. Un comité parlementaire ayant été saisi de ce document, nous n'en avons plus entendu parler.

Puis, dans le budget de cette année, la disposition de récupération est présentée comme une mesure fiscale. Pourtant elle change un programme social fondamental au Canada. Nous pourrions débattre ici de l'universalité, mais nous n'allons pas aller très loin avec ce genre de débat à cette tribune. Les organismes sociaux, les groupes qui représentent les pauvres, ni ceux qui s'intéressent aux questions de politique sociale n'ont pas non plus eu la possibilité de venir discuter de cette question et de donner leur avis, étant donné que cette disposition est proposée dans une mesure budgétaire.

Quand on commence à changer le principe de l'universalité, ce changement ne concerne pas seulement les quelques personnes qui, selon le gouvernement, gagnent peut-être actuellement plus de 50 000 \$ par an. À notre avis, un grand nombre des programmes que nous offrons, à tous les paliers de gouvernement au Canada, devraient être offerts à tous les Canadiens quel que soit leur revenu. C'est vrai depuis 1952 pour la pension de vieillesse. C'est vrai pour l'assurance-maladie et pour l'enseignement qui relève de la compétence provinciale. Nous pensons que les Canadiens devraient tous bénéficier des mêmes avantages sociaux fondamentaux, quel que soit leur revenu. C'est le principe qu'on a appliqué. En renonçant à ce principe sans un débat approfondi, le gouvernement se rend coupable d'une grave injustice à l'égard des Canadiens de tout le pays.

Les ministériels diront, comme le ministre, que ce n'est pas la fin de l'universalité. Ils pensent que les Canadiens sont si bêtes que, s'ils reçoivent de l'argent d'une main et le rendent de l'autre, ils croiront qu'ils bénéficient d'un avantage universel.

Je m'exprimerai autrement. Si ce n'est pas la fin de l'universalité, alors ce que le gouvernement a proposé

avec cette mesure est une taxe discriminatoire. Cet impôt n'est pas fonction de la capacité de payer, comme les autres impôts sur le revenu sont présumés l'être: il dépend de l'âge ou de la grosseur de la famille. Aucun autre Canadien ne paye 100 p. 100 d'impôt sur quelque revenu que ce soit sauf, une fois cette mesure en vigueur, celui qui a plus de 65 ans et qui a un revenu additionnel de 50 000 \$ ou ceux qui ont une famille.

Je n'ai pas grand temps pour débattre cet amendement. Le fait est que les retraités ont payé pour leur pension. Ils ont payé une taxe spéciale dans leurs déclarations d'impôt de 1952 à 1971. D'après les débats tenus à la Chambre au cours de ces années-là, les députés voulaient manifestement s'assurer que tous les Canadiens, peu importe leur revenu, auraient droit à la pension de vieillesse pour laquelle ils payaient. Quand nous avons fait des changements pour simplifier le régime fiscal en 1971, M. Stanley Knowles avait dit que c'était probablement le commencement de la fin de l'universalité. On avait dit alors qu'il n'y avait pas lieu de se faire du souci au sujet de l'universalité. Nous sommes maintenant en 1989, et c'est exactement ce que le gouvernement fait.

Au sujet des allocations familiales, le gouvernement a oublié que le principe fondamental d'équité devrait être à la base du régime fiscal. Des contribuables peuvent avoir des revenus identiques, mais ils ne supportent pas tous la même charge fiscale. Le contribuable qui élève une famille contribue énormément à l'avenir du pays, et tous les Canadiens devraient l'aider à s'acquitter de ses obligations fiscales. Cette mesure de récupération aura diverses conséquences.

D'abord, elle range dans des catégories différentes la famille qui n'a qu'un seul revenu et celle qui en a deux. La famille à deux revenus où les conjoints gagnent chacun 49 000 \$ par année n'a pas à se préoccuper de la récupération. La famille où un seul parent gagne 60 000 \$ par année perd toutes ses allocations familiales. Est-ce juste?

Deuxièmement, il y a déjà plusieurs années, le gouvernement a remplacé les exemptions fiscales pour les enfants par des crédits d'impôt. Le gouvernement a progressivement réduit l'aide qu'il accordait aux familles, et voilà maintenant qu'il retire les allocations familiales à de nombreuses familles. Il est donc évident que le gouvernement ne croit plus que tous les Canadiens ont intérêt à aider les familles avec de jeunes enfants pour contribuer à leur avenir. Le gouvernement a oublié le principe fondamental de l'équité horizontale. En fait, il ne l'a peut-être jamais compris.